COMITÉ SCIENTIFIQUE

4.1 Le président du Comité scientifique, Denzil Miller (Afrique du Sud) fait le compte rendu de la réunion de ce Comité. La Commission prend note des recommandations générales, des avis et des besoins en recherche et en données du Comité scientifique. Des questions importantes découlant des délibérations du Comité scientifique ont fait l'objet de discussions sous d'autres questions de l'ordre du jour, à savoir : la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) (section 5); la mortalité accidentelle et les débris marins (section 6); les pêcheries nouvelles et exploratoires (section 7); le système international d'observation scientifique de la CCAMLR (section 8); et la gestion dans des conditions d'incertitude (section 10). La Commission remercie D. Miller de son excellent rapport.

Activités menées pendant la période d'intersession

- 4.2 Trois réunions scientifiques se sont tenues pendant la période d'intersession de 1998/1999 :
 - i) la réunion préparatoire à la campagne CCAMLR-2000 d'évaluation synoptique du krill de la zone 48 (Cambridge, Royaume-Uni, du 8 au 12 mars 1999);
 - ii) la réunion du WG-EMM (Santa Cruz de Tenerife, Espagne, du 19 au 29 juillet 1999); et
 - iii) la réunion du WG-FSA, durant laquelle s'est déroulé le WG-IMALF (Hobart, Australie, du 11 au 21 octobre 1999).

État et tendances de la pêche

- 4.3 La capture totale de krill déclarée pour l'année australe 1998/99 (du 1^{er} juillet au 30 juin 1999) s'élève à 103 318 tonnes. Elle a été effectuée dans la zone 48 par l'Argentine (6 524 tonnes), le Japon (71 318 tonnes), la Pologne (18 554 tonnes) la République de Corée (1 228 tonnes) et l'Ukraine (5 694 tonnes). Ce volume de capture représente une hausse de 23 000 tonnes par rapport à la capture déclarée pour l'année australe précédente.
- 4.4 La Commission note que le Japon, la Pologne, la République de Corée et l'Uruguay ont l'intention de mener en 1999/2000 des activités de pêche seraient comparables à celles de la saison précédente. De plus, il est possible que l'Argentine (un navire), l'Allemagne (probablement un navire), la Russie (probablement un navire), l'Ukraine (trois ou quatre navires) et les États-Unis (deux navires) engagent des opérations de pêche pendant cette saison. Le Canada pourrait également pêcher le krill en 1999/2000.
- 4.5 La capture totale de poisson de l'année australe 1998/99 déclarée pour la zone de la Convention s'élève à 18 006 tonnes (SC-CAMLR-XVIII, paragraphe 2.9) dont 17 435 tonnes de *Dissostichus eleginoides*. Cette espèce a été capturée dans les sous-zones 48.3 (4 567 tonnes) et 58.6 (1 938 tonnes), les divisions 58.5.1 (5 399 tonnes) et 58.5.2 (5 531 tonnes). Par comparaison, la capture totale déclarée de poisson s'élevait à 11 419 tonnes en 1997/98.
- 4.6 Aucune pêche au crabe ou au calmar n'a été déclarée au cours de l'année australe 1998/99 et seule une pêche au crabe limitée (4 tonnes) a été menée dans la sous-zone 48.3 en septembre 1999.

Espèces dépendantes

- 4.7 La Commission note qu'aucune proposition n'a été déposée pour établir de nouveaux sites du CEMP. Toutefois, la mesure de conservation 82/XIII qui assure la protection du site du CEMP du Cap Shirreff doit faire l'objet d'une révision dans le cadre du cycle quinquennal stipulé dans la mesure de conservation 18/XIII. La Commission convient que la protection du site du CEMP du Cap Shirreff doit être maintenue et approuve une révision du plan du cap Shirreff (section 9).
- 4.8 Il est noté que le sous-groupe responsable de la désignation et de la protection des sites du CEMP est chargé d'apporter quelques modifications techniques aux plans de gestion du cap Shirreff et des îles Seal (SC-CAMLR-XVIII, paragraphes 4.21 à 4.24).
- 4.9 Les commentaires du Comité scientifique concernant la proposition d'un Plan de gestion de la zone spécialement protégée (ZSP) des îles Balleny (CCAMLR-XVIII/24) ont été notés (SC-CAMLR-XVIII, paragraphes 4.26 à 4.31). La Commission approuve la recommandation du renvoi des détails de la proposition au sous-groupe sur la désignation et la protection des sites du CEMP et de l'examen par ce sous-groupe des possibilités de développement de nouvelles méthodes pour l'évaluation des propositions de création de zones marines protégées, transmises conformément à l'annexe V du Protocole (voir section 11).

Espèces exploitées

Ressources de krill

- 4.10 Les plans de la campagne d'évaluation synoptique de la zone 48 (ci-après mentionnée sous le nom de campagne CCAMLR-2000) ont bien avancé. La campagne sera menée en janvier-février 2000 par quatre navires : un navire du Japon, un de Russie, un du Royaume-Uni et un des États-Unis. La campagne permettra d'obtenir une nouvelle estimation de la biomasse de krill (B_0) dans la zone 48, laquelle servira à établir les limites préventives de capture dans la pêcherie de krill. Un atelier de deux semaines est prévu à La Jolla, États-Unis en mai-juin 2000 pour analyser les données de la campagne et estimer B_0 . Cette estimation sera examinée à la réunion du WG-EMM en juillet 2000 et les résultats de la campagne d'évaluation seront utilisés pour subdiviser la limite préventive de capture de la zone 48 en zones plus petites.
- 4.11 La Commission note que les connaissances liées aux pêcheries de krill demeurent limitées. Elle approuve la demande d'informations sur les facteurs de conversion (FC), l'aspect économique de la pêcherie et une ventilation des captures par type de produit (SC-CAMLR-XVIII, paragraphes 2.6 à 2.8). La Commission encourage les membres engagés dans ces opérations de pêche à présenter ces informations. Il est reconnu que l'obtention d'informations qui ne soient pas nécessairement confidentielles sur les marchés permettrait une meilleure compréhension de l'ensemble des facteurs économiques qui sous-tendent les pêcheries.
- 4.12 La Commission note que les données collectées par les scientifiques japonais et les observateurs nationaux embarqués à bord des chalutiers à krill sont régulièrement analysées et déclarées au WG-EMM.

Ressources de poisson

4.13 La Commission note que les différences entre les FC calculés par les observateurs et ceux utilisés par les navires de pêche pour déclarer les captures pourraient avoir causé des erreurs dans la déclaration des captures de *Dissostichus* spp. Il est possible que les captures de

certaines opérations de pêche, en l'occurrence celles menées dans la sous-zone 48.3, soient sous-estimées en raison des FC erronés qu'utilisent la plupart des navires pour déclarer leurs captures (SC-CAMLR-XVIII, paragraphes 5.41 à 5.51).

4.14 La Commission approuve la recommandation selon laquelle la procédure suivie pour mesurer les FC (voir section 9), stipulée dans le *Manuel de l'observateur scientifique*, devrait être adoptée en tant que méthode standard non seulement par les observateurs, mais aussi par les capitaines des navires. Les capitaines et les observateurs sont d'ailleurs encouragés à coopérer à l'établissement des FC pour éviter une répétition des tâches et la possibilité d'écarts dans les résultats.

Facteurs de conversion

- 4.15 La Commission prend note des inquiétudes exprimées par le Comité scientifique aux paragraphes 5.41 à 5.51 de son rapport, quant au fait que les facteurs utilisés par les navires lors de la déclaration de leurs captures pour convertir le poids du produit en poids de *D. eleginoides* entier diffèrent parfois de 15% de ceux calculés par les observateurs scientifiques.
- 4.16 La Commission approuve la recommandation du Comité scientifique selon laquelle la procédure suivie pour mesurer les FC (voir section 9), stipulée dans le *Manuel de l'observateur scientifique*, devrait être adoptée en tant que méthode standard non seulement par les observateurs, mais aussi par les capitaines des navires. Elle charge donc le secrétariat de distribuer aux membres des précisions sur cette méthode standard, sous la forme d'une circulaire de la Commission qui décrira les lignes directrices que devront suivre les capitaines et les observateurs pour fixer, en collaboration, les FC et éviter ainsi une répétition des tâches et la possibilité d'écarts dans les résultats.

Contrôle et gestion de l'écosystème

- 4.17 La Commission prend note de l'avancement de l'évaluation de l'écosystème marin de l'Antarctique (SC-CAMLR-XVIII, section 6), notamment : la mise au point d'indices composites normalisés destinés à sous-tendre l'analyse de l'écosystème, la documentation et l'archivage du modèle de rendement de krill, la nécessité de disposer d'estimations comparables de l'abondance des prédateurs, celle d'évaluer le modèle de rendement généralisé et celle de simuler les méthodes préventives de gestion.
- 4.18 La Commission reconnaît qu'il conviendrait d'envoyer des observateurs scientifiques (internationaux ou nationaux) à bord des navires menant des opérations de pêche au krill pendant la campagne CCAMLR-2000, et encourage les membres à mettre en œuvre cette requête. Les informations fournies permettraient une meilleure interprétation des résultats de la campagne, notamment en ce qui concerne les opérations de pêche qui se déroulent en même temps que la campagne et sur des échelles spatiales diverses.
- 4.19 La Commission se joint au Comité scientifique pour remercier Inigo Everson (Royaume-Uni) d'avoir assuré le rôle de responsable du WG-EMM de 1995 à 1999 et reconnaît que c'est à lui que l'on doit d'avoir établi de solides fondations lors de l'intégration du groupe de travail sur le krill (WG-Krill) et du Groupe de travail de la CCAMLR chargé du Programme de contrôle de l'écosystème (WG-CEMP). Elle note que Roger Hewitt (États-Unis) a été nommé à ce poste.

Exemption pour la recherche

- 4.20 La Commission prend note des notifications soumises en vertu de la mesure de conservation 64/XII relativement aux campagnes d'évaluation scientifiques prévues pour la période d'intersession 1999/2000 (SC-CAMLR-XVIII, section 8). À l'exception de la pêche expérimentale au casier de *D. eleginoides* prévue par le Royaume-Uni dans la sous-zone 48.3, la capture totale de poisson et de krill de chacune des campagnes d'évaluation notifiées pour 1999/2000 ne devrait pas dépasser 50 tonnes.
- 4.21 La Commission convient que la capture au casier de *D. eleginoides* serait déduite de la capture totale autorisée pour cette espèce dans la sous-zone 48.3 pendant la saison 1999/2000, aux termes des dispositions de la mesure de conservation 64/XII (cf. section 9).

Gestion des données de la CCAMLR

4.22 La Commission note que les tâches confiées par le Comité scientifique et ses groupes de travail au groupe du secrétariat chargé de la gestion des données ne cessent de s'accroître (SC-CAMLR-XVIII, section 10). Malgré les compétences croissantes du personnel chargé de la gestion des données, le volume de plus en plus important des données n'est pas sans exercer des pressions croissantes sur les ressources du secrétariat.

Publications

- 4.23 La Commission prend note des publications parues en 1998/99, à savoir :
 - i) la Liste officielle des mesures de conservation en vigueur, 1998/99;
 - ii) les rapports annuels;
 - iii) les *Résumés scientifiques de la CCAMLR* : résumés des articles présentés en 1998;
 - iv) les sections mises à jour du Manuel de l'observateur scientifique;
 - v) les sections mises à jour du Manuel pour inspecteurs de la CCAMLR;
 - vi) les sections mises à jour des *Méthodes standard du CEMP*;
 - vii) le Bulletin statistique, volume 11; et
 - viii) CCAMLR Science, volume 6.
- 4.24 La Commission se rallie au Comité scientifique qui recommande de poursuivre la publication de *CCAMLR Science* (SC-CAMLR-XVIII, paragraphe 12.3). Elle note la parution prochaine du document *Pour mieux comprendre le concept de gestion de la CCAMLR* et de son résumé (SC-CAMLR-XVIII, paragraphes 12.7 et 12.8).

Activités du Comité scientifique - période d'intersession 1999/2000

- 4.25 La Commission approuve les activités suivantes que le Comité scientifique propose de mener à bien pendant la période d'intersession 1999/2000 :
 - i) campagne CCAMLR-2000 (janvier février 2000);
 - ii) atelier B_0 (deux semaines, mai-juin 2000);
 - iii) réunion du WG-EMM (du 17 au 28 juillet 2000); et
 - iv) réunion du WG-FSA (du 9 au 19 octobre 2000).

4.26 Il est noté que l'atelier sur la gestion de *C. gunnari* est reporté à une date ultérieure à l'an 2000.

Budget du Comité scientifique

- 4.27 La Commission prend connaissance du budget du Comité scientifique de l'an 2000 et du budget provisoire de 2001 (SC-CAMLR-XVIII, section 14 et tableau 8). Ce budget prévoit la participation du directeur des données à l'atelier B_0 , ainsi que d'un autre membre du personnel du secrétariat qui fournira une aide administrative.
- 4.28 La Commission prend note des autres dépenses concernant :
 - i) la participation du président du Comité scientifique à la réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE) prévue pour l'an 2000;
 - ii) le surcroît du travail lié au traitement des données qui résultera de la déclaration probable des données d'observation provenant de la pêche de krill; et
 - iii) la création de groupes d'information sur le Web dont l'objectif serait de soutenir les travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail.

Vice-présidents

4.29 La Commission transmet ses félicitations à Edith Fanta (Brésil) et Stephen Nicol (Australie) qui ont été nommés à la vice-présidence du Comité scientifique pour 2000 et 2001 et remercie les vice-présidents sortants, Volker Siegel (Communauté européenne) et Konstantin Shust (Russie).